

N° 00011

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE du 14 OCTOBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : Approbation de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2025 modificatif du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles R.123-39 et suivants ainsi que les articles R.314-1, R.314-210 ;

Vu le Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 2023-2027 pour le SSIAD, les EHPAD et le Centre d'accueil de jour du CASVP avec la Ville de Paris et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France ;

Vu le mémoire de la Directrice Générale relatif à l'approbation de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2025 modificatif du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris

DELIBERE

Article 1

L'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2025 modificatif du SSIAD et le rapport financier correspondant sont approuvés.

Article 2

La Directrice Générale est autorisée à transmettre l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2025 modificatif du SSIAD et le rapport financier correspondant à l'Agence régionale de santé (ARS).

La Directrice Générale,



Jeanne SEBAN

Pour la Présidente,



Léa FILOCHE